

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 14 MARS 2023

| | |
|-------------------------------------|----|
| Afférents au Bureau Syndical | 11 |
| En exercice | 11 |
| Qui ont pris part à la délibération | 9 |

L'an deux mille vingt trois

et le 14 mars

A 17 heures, Le Bureau Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Monsieur JEAN-POL RICHELET

Date de la convocation

7 mars 2023

Nombre de Membres présents : 9

Madame/Monsieur : Roland CANIVENQ, Thierry NOCTON, Agnès MERCIER, Hubert RENOLLET, Francis CHAUMONT, Michel MEIS, Jean-Michel THIRY, Maxime SOUDANT.

Date d'affichage

15 mars 2023

Absents excusés : Joël CARRE, Marie-France KUBIAK.

Objet de la Délibération

ATTRIBUTION DU
MARCHE
FONTAINERIE
FONTE ET VANNES
2023-2024

ATTRIBUTION DU MARCHE FONTAINERIE FONTE ET
VANNES 2023-2024

Vu la délibération n° 2022-01 modifiant le règlement intérieur de la commande publique,

Vu la délibération n° 2020-19 donnant délégation au Bureau pour approuver les dossiers de consultation et les procédures de consultation pour les opérations inscrites au budget, dans le respect du règlement de la commande publique du Syndicat,

Considérant l'analyse des résultats de la consultation relative à ce marché lancée début 2023, sur proposition du Président :

VOTE :

POUR : 09
CONTRE : 00
ABSTENTIONS : 00

DELIBERATION
N° 2023-01

après dépôt en Sous-
préfecture

Le : 15 mars 2023

et publication ou
notification

du 15 mars 2023

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,

Jean-Pol RICHELET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.